

10 Faits divers & Justice

Tentative de viol sur une mineure de 5 ans à Makokou

La "semence" sur le corps de la fillette le trahit

Styve Claudel ONDO
MINKO

Libreville/Gabon

LES viols sur mineurs constituent un véritable cancer social au Gabon. Rodrigue Matoula, Gabonais de 31 ans, est le dernier en date à avoir voulu s'illustrer par pareille infamie, à Makokou, en tentant d'abuser sexuellement T. O. A. N., une fillette d'à peine 5 ans, au quartier Zoatab. Neutralisé par les éléments de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (Pij), il a été déféré, vendredi dernier, devant le procureur de la République, qui l'a placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de l'Ogooué-

Ivindo.

Les faits se seraient déroulés le 1er juillet dernier aux environs de 9 heures. En l'absence de son concubin, Hortense T. est allée puiser de l'eau à la pompe publique avec son nouveau-né attaché au dos. Rodrigue Matoula passe par là au même moment, et propose aussitôt à la dame de l'aider à transporter les ustensiles à son domicile. Chargée de toutes parts, cette dernière n'a pas d'autre choix que d'accepter la générosité de son interlocuteur. Mais une fois à destination, la maîtresse des lieux se précipite dans la chambre, pour changer la couche du bébé. Elle laisse ainsi T. O. A. N., l'avant-dernière de 5 ans, toute seule au salon avec l'étranger. Sieur Matoula aurait mis à profit ce bref instant pour



Rodrigue Matoula médite désormais sur son sort à la prison centrale.

Photo : D.R.

disparaître avec la fillette dans la nature.

Paniquée, Hortense T. se lance à la recherche de son enfant. Sur le chemin, elle rencontre une de ses sœurs, qui lui apprend qu'il

y a environ une trentaine de minutes, elle a vu passer T. O. A. N. avec un homme qui la tenait par le bras et se serait présenté - et à tous les riverains rencontrés-, comme étant l'oncle

de la petite, pour ne pas susciter d'inquiétudes chez elle. Chemin faisant, la mère surprend Rodrigue Matoula, en train de sortir d'un bosquet avec l'enfant. Les deux portés disparus présentent des traces de gadoue et d'herbe sur le corps et les vêtements. Toute chose qui amène la génitrice à demander au monsieur la destination qu'il a prise avec son rejeton. Mais les réponses apportées par ce dernier sont tellement incohérentes que la mère, qui nourrit aussitôt de forts soupçons d'abus sexuels, finit par alerter l'entourage. Deux agents des forces de défense de passage sur les lieux, conduisent l'individu chez le chef de quartier. L'audition chez l'auxiliaire de commandement accable Rodrigue Matoula. Les

agents de la Police d'investigations judiciaires, aussitôt alertés se rendent sur les lieux et procèdent à son arrestation. Au commissariat, l'homme nie avoir tenté de violer la gamine et jure son innocence. Sauf que la réquisition à personne qualifiée à laquelle les flics recourent auprès d'un médecin du Centre hospitalier régional Omar Bongo Ondimba atteste le contraire. « Il n'y a certes pas eu pénétration au niveau de l'hymen, mais une petite lésion est toutefois perceptible à cet endroit. Pire, des traces de spermatozoïdes ont été retrouvées sur le corps de la fillette. Face aux hurlements de la victime, le mis en cause a dû éjaculer précocement », renseigne une source policière proche du dossier.

Lutte contre les stupéfiants

Le chanvre était dissimulé dans le pare-choc arrière

ANS

Oyem/Gabon

NDEMEZO'O Obiang, Gabonais de 39 ans, domicilié au quartier Adjougou, dans la commune d'Oyem, et son complice présumé, Jean Metogo Essono, 64 ans, résidant à Bitam, se trouvent actuellement entre les mains de la justice. Ils sont tous deux tombés, il y a quelques jours, dans les filets tendus par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) du Woleu-Ntem, puis placés

sous mandat de dépôt par le parquet d'Oyem, pour détention et commercialisation de cannabis. Leur arrestation fait suite à une information parvenue à l'Oclad par une source anonyme. Les agents vont alors se lancer sur les traces des mis en cause, avant de les interpeller un à un. Ndemezo'o Obiang d'abord, au cours d'une descente effectuée par les policiers à son domicile d'Adjougou. Il sera surpris, dans sa chambre à coucher, en possession de trois ballots de chanvre indien constituant le reste d'une cargaison qu'il avait

réussi à écouler sur le marché local. Conduit au poste où il est par la suite interrogé sur la provenance de l'herbe interdite retrouvée sur lui, le trentenaire s'est mis tout de suite à table en citant le nom de son fournisseur présumé, un certain Jean Metogo Essono résidant à Bitam. Des informations qu'exploitent les agents de l'Oclad pour mettre en place une stratégie visant à faire venir ce fournisseur sur Oyem pour y livrer sa "marchandise". Le plan marche plutôt bien, puisque le lendemain matin, au volant de son véhicule de marque Toyota

Corolla immatriculé 5683 G8 D, Metogo, qui croit devoir réaliser une bonne affaire, tombe dans la nasse au cours d'un contrôle de routine. En fouillant la mécanique de fond en comble, les flics découvrent, à la

surprise générale, sept ballots de chanvre indien soigneusement dissimulés à l'intérieur du pare-choc arrière du Toyota. Interpellé puis conduit à son tour au poste, le sexagénaire tente de prendre les limiers par

les sentiments, en leur déclarant que ce "commerce" lui permet de faire vivre sa famille. Que son fournisseur, lui, se trouverait de l'autre côté de la frontière du Cameroun.

Vols aggravés à Oyem

Le cerveau des cambrioleurs au cric interpellé

ANS

Oyem/Gabon

DEJA connu des services judiciaires de la province du Woleu-Ntem pour les mêmes délits de vols, Franck Ondo Nguema, Gabonais de 18 ans, domicilié à Methui, un quartier du 2e arrondissement d'Oyem, vient à nouveau de tomber dans les mailles de la justice. Ce "vieux cheval" a été interpellé, dernièrement, pour association de malfaiteurs et vols aggravés, par les éléments de l'antenne provinciale de la police judiciaire du Woleu-Ntem, puis écroué à la prison centrale après avoir été entendu par le parquet d'Oyem.

A la suite de nombreuses plaintes contre X déposées

dans ses services par des opérateurs économiques, l'antenne provinciale de la police judiciaire constate, sur la base des informations contenues dans chacune de ces plaintes, que les malfrats agissent à des heures avancées de la nuit et utilisent le même mode opératoire : après avoir écartelé les grilles des portes et fenêtres, ils s'introduisent à l'intérieur des magasins et domiciles privés ciblés.

Le capitaine Ismaël va alors lancer ses collaborateurs sur les traces des bandits. A peine quelques heures de traque et Franck Ondo Nguema est interpellé au quartier Adjougou alors qu'il sort d'un bistrot. Puis, il est conduit au poste pour nécessités d'enquête. Le jeune homme, encore sous l'effet du cannabis

qu'il a manifestement consommé, tente d'abord de mener les policiers en bateau. Mais il se ravise ensuite, au fur et à mesure que l'effet de la drogue ingurgitée se dissipe. Une perquisition menée par les agents à son domicile débouche sur la découverte, dans sa chambre à coucher, de plusieurs effets : série de maillots neufs et complets, ballons de football appartenant au club Oyem AC, téléphones portables, écran plasma, amplificateur, etc. Des effets que le mis en cause reconnaît avoir subtilisés, avec deux de ses complices actuellement en fuite, dans divers quartiers de la commune d'Oyem : Nguouema, Akouakam, Tougou-Tougou, Mont-Miyele, etc.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA
DÉCENTRALISATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE
L'HYGIÈNE PUBLIQUES
FORCES DE POLICE NATIONALE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
DOCUMENTATION ET DE L'IMMIGRATION
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

SECRETARIAT CENTRAL
N° 115247/DODI/CAB/SC
Du 02/07/2016

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Documentation et de l'Immigration porte à la connaissance du public que le dispositif de contrôle automatisé aux frontières, appelé « e-gate », inauguré le 27 juin 2016 à l'aéroport international Léon MBA de Libreville par le Président de la République chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, est désormais en service.

A cet effet, les voyageurs empruntant ce point de passage et souhaitant utiliser ledit dispositif sont priés de se rapprocher des services de la Police de l'Air et des Frontières situés dans l'enceinte de cet aéroport.

En rappel, ce dispositif comporte cinq (5) postes de passage et permet d'allier facilitation et sûreté.

Fait à Libreville, le 01 juillet 2016

Le Général de Division Célestin EMBINGA